



CAP locale du Lundi 30 mars 2009
Affectations des agents d'administration sur SIP :

L'AVENTURE, C'EST L'AVENTURE : A LA DECOUVERTE DU SIP ...

SIP, SIP, SIP ...



Après notre refus et celui de l'ensemble des élus du personnel de siéger le 23 mars lors d'une convocation à la va-vite des CAP locales chargées d'affecter les personnels du Trésor sur les premiers SIP créés en Moselle suite au CTPL du 6 mars 2009, ces mêmes CAP locales étaient reportées le 30 mars.

Ce 30 mars, la CAP locale des agents d'administration avait pour objet d'examiner l'affectation de 3 agents de catégorie C sur le futur SIP de Sarrebourg (qui seront accompagnés d'un A), la CAP locale des contrôleurs ayant, elle, à examiner l'affectation d'un agent de catégorie B sur le SIP de Château Salins, deux SIP créés officiellement par l'arrêté du 26 mars 2009 ...

Si SUD Trésor a reconnu ne pas avoir eu de retour des agents pressentis indiquant un refus d'intégrer le SIP de Sarrebourg même si une forme d'expectative semble demeurer sur les futures conditions de travail et d'installation, nous avons voulu insister sur les conditions d'affectation et l'information des agents telles que les prévoient les circulaires nationales traitant le sujet.

SUD Trésor a de nouveau pointé la précipitation et l'improvisation avec lesquelles les personnels concernés ont été informés et consultés dans le cadre du dispositif d'affectation sur les SIP, alors même que les circulaires en la matière étaient déjà connues lors de la réunion du CTPL du 6 mars.

SUD Trésor a réaffirmé le droit des agents « pressentis » et non « désignés » (sic) de refuser une telle affectation. Nous avons insisté pour qu'à l'avenir, le délai de 15 jours après constitution du SIP en CTPL, prévu pour que ces agents expriment un éventuel refus par écrit, puisse être pleinement utilisé. Il n'est donc pas acceptable que la CAP soit convoquée le lendemain de ce délai.

SUD Trésor a également souligné le droit au retour des agents affectés sur SIP tel que prévu par la circulaire relative à la situation des personnels lors de la mise en place des SIP. Rappelons que celle-ci prévoit qu'« en cas de volonté manifestée de retour au sein de la filière gestion publique, la demande de retour sera exprimée dans le cadre des mouvements de mutations-réintégrations de la filière d'origine et examinée dans le cadre des CAPL ». « Concernant les catégories B et C, la garantie de ré-affectation est proposée sur un emploi situé à la résidence, en surnombre le cas échéant. La notion de résidence s'entend au sens de la définition reconnue au sein de la filière gestion publique, c'est à dire la commune. »

Le TPG a convenu que « la possibilité du retour fait la confiance », reconnaissant que le « forcing » ne servait pas l'administration à terme. Il a ajouté qu'il entendait être « vigilant à ce qu'il n'y ait pas de quiproquo par rapport à la règle nationale ». Il a en outre fait valoir que, lors de sa visite à Sarrebourg prévue en compagnie du DSF le 3 avril, ainsi qu'avant ou après démarrage du SIP, les agents pourront faire le point sur leur situation personnelle, ce que SUD Trésor a noté et saura faire valoir au besoin.

SUD Trésor a également assuré qu'il veillerait à ce que les garanties offertes par les circulaires relatives aux SIP soient respectées et a demandé que des représentants de la direction locale accompagnent oralement la présentation des circulaires, soulignant droit au refus et au retour, comme le font de leur côté les organisations syndicales.

POUR
Administration

VOTE
ABSTENTION
FO, CFDT

CONTRE
SUD, CGT

SUD Trésor a justifié son vote en 3 points :

- **SUD Trésor** n'était pas demandeur de la fusion.
- **SUD Trésor** a déploré des créations de SIP précipitées, improvisées, sans recul sur les préfigurations, avec des formations alibis et correspondant à un affichage et une commande politiques.
- **SUD Trésor** a dénoncé une réforme qui s'inscrit dans le cadre de suppressions massives d'emplois de fonctionnaires, mettant à mal les conditions de travail notamment dans les SIP et les trésoreries SPL, prévoyant d'ores et déjà le recours aux équipes de dépannage. Dans de telles conditions, nous redoutons, comme d'autres, que la réalité du terrain et les pics d'activité ne justifient rapidement un détournement du dispositif prévu d'« entraide » au delà des engagements sur la prise en compte des métiers.

Vos élus SUD Trésor en CAP locale :

Patrice LAURRIN, titulaire
 ☎ : 03.87.38.68.59. ou 06.81.19.69.29.

Pascale WEISSE-ROY, suppléante
 ☎ : 03.87.38.69.38.